

Alors !!...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 29

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cet affreux carnivore dévorant une pauvre grand-mère avant de croquer une naïve fillette.

Sur le chemin que je parcours, pas trace de lous ; les enfants peuvent s'y promener sans crainte ; s'ils sont bien sages, ils arriveront chez leur grand-mère avec une galette intacte, à laquelle il ne manquera pas une seule grosseille. Voici justement une petite fille qui s'approche. Elle tient un bidon de lait. Nous faisons un brin de causette : elle vient de la laiterie où elle a fait une commission pour Malbout, qui demeure maintenant au Bois-Brûlé, humble maisonnette située à quelques pas d'un affluent de la Broye, que lui a légué un vieil oncle et où, renonçant, provisoirement du moins, à l'enclume, le maréchal de Poirel, cultive en paix son domaine — comme on dit dans la chanson, sauf qu'il a quelque peine à tempérer les grognements de deux anglais, toujours à se plaindre d'un déficit de nourriture. Ah ! si ces imbéciles savaient ce que leur vaudra leur goinfrerie, ils feraient volontiers maigre accueil aux abondantes pitances qui remplissent de joie leur petit œil malicieux. Mais peut-être les cris de détresse qu'ils font entendre quand on veut les égorger viennent-ils moins de leur indifférence à ravitailler nos estomacs que de la manière peu aimable avec laquelle on les oblige à nous rendre ce service. Ils sont très susceptibles, ils se méfient chaque fois, inutilement du reste, puisque leur destinée est irrévocablement fixée de temps immémorial ; s'ils veulent avoir une raison d'être, il faut qu'ils finissent en saucisses et jambons, autrement pas la peine de venir au monde. Je discute avec Malbout sur le végétarisme. Comme tous les civilisés, il est sensible à la souffrance d'autrui et probablement rabrouerait le brutal qui enverrait son pied dans le dos d'une chèvre. Cependant, la nécessité inéluctable est là : il faut faire couler le sang pour vivre, puis à peu près comme le chien de Rabelais : briser l'os et sucer la substantifique moelle. Du reste, se demande-t-on ce que deviendrait cette pauvre humanité si, complétant la réforme américaine, non seulement les boissons spiritueuses seraient prohibées, mais aussi les rôtis, les ragouts, les sauces, les farces, les pâtés ! Et valait-il vraiment la peine de prêcher une doctrine si peu naturelle — si conforme aux lois de la nature. — N'est-ce pas tenter Dieu, le Créateur ! Malbout m'a déclaré avoir posé cette question au ministre de la paroisse, un jour qu'ils se sont rencontrés, non pas au prêche, mais à un banquet d'enterrement. L'homme d'église a paru un peu gêné, tout d'abord parce que l'occasion d'un tel entretien n'était pas bien choisie, mais surtout parce qu'il craignait que la conversation dérivât sur l'usage du vin, qui est un produit d'origine végétarienne. L'accord s'est vite fait du reste sur une formule générale, la seule digne d'être appliquée : user d'un peu de tout, n'abuser jamais. La seule digne, vous avez lu. Hélas ! comme toutes les injonctions, celle-ci reste plus volontiers une lettre qu'elle ne provoque un fait. Le maréchal de Poirel, qui m'a accompagné sur le chemin du retour, me quitte pour rentrer chez lui en m'affirmant que, malgré tout, la vie est belle pour un philosophe comme lui. Il ne demande pas à la quitter de sitôt, car si les grands problèmes discutés par la Société des Nations ne lui disaient pas grand-chose ce fameux seize mai où il s'agissait pour la Suisse de s'affilier à cette grande association, il reconnaît maintenant que tout est mieux allé qu'il ne le pensait et qu'à tout prendre, les citoyens suisses, — n'en déplaise à l'Argovien Hunziker, seraient bien fous de ne pas saisir toutes les occasions pour affirmer partout et non seulement au Conseil général que l'Helvétie trait sa vache et veut vivre en paix avec tout le monde, et si possible, chez elle.

Jean de la Cerjaulttag.

Alors !... — Un jeune homme a fait une chute et s'est blessé au bras, qu'il porte en écharpe.

— Alors, lui demande quelqu'un, comment cela vous est-il arrivé ?

— Je suis tombé sur un tas de sable.

— Vous étiez à motocyclette, à bicyclette, sans doute ?

— Non... à pied.

UN GRAND ARTISTE

ET votre fils ! Madame Plumeau ?

— Mon fils, Madame Croqui, eh bien, mon fils est un artiste, un grand artiste que tout le monde applaudit : un grand musicien.

— Vous avez beaucoup de satisfaction avec lui, vous avez de la chance, Madame Plumeau.

— Oui, Madame Croqui, nous avons de la chance, d'autant plus qu'il n'est pas joueur... bien qu'il joue de plusieurs instruments ; j'entends qu'il ne perd pas son argent au jeu ; il est sérieux ; il ne boit pas et me rapporte la plus grande partie de ses appointements. Ce n'est pas pour me vanter, mais je peux dire que j'ai des raisons d'être fier de lui.

— C'est beau d'être un artiste.

— Oui, c'est beau, Madame Croqui, bien que ce soit à son père qu'en revienne le mérite. Son père, voilà un homme intelligent, un homme de tête, et avec cela modeste... comme moi qui peux prendre ma part des éloges qu'il mérite, car je l'ai secondé en toute circonstance par mes conseils. Les applaudissements vont à notre fils, chaque soir, mais c'est son père et moi timidement cachés dans l'ombre, oubliés, négligés, qui les méritons.

— Ah !

— Il n'y a pas de « ah ! » qui tienne Madame Croqui. Si notre fils est devenu un musicien de premier ordre, c'est parce que, dès sa plus tendre enfance, nous l'avons fait travailler dans ce but. Nous avons choisi nous mêmes sa vocation et nous en avons eu des frais, pour lui préparer un bel avenir, je ne vous dis que ça...

— Je veux bien vous croire.

— Du reste, vous allez comprendre comment nous nous y sommes pris pour donner à notre fils le goût de la musique plutôt que le goût de la pêche à la ligne, du camionnage ou de la tannerie.

Quand il est né, nous nous sommes demandé ce que nous en ferions.

Son parrain, qui a toujours eu des idées de grandeur, nous dit : « Je n'ai pas de conseil à vous donner, vous feriez de votre fils ce que vous voudrez, ça ne me regarde pas ; mais à votre place, moi j'en ferais un artiste musicien.

— Ça, c'est une bonne idée s'écria son père et, dès ce moment-là il creusa la question :

C'est-à-dire que nous l'avons creusée ensemble...

Quand notre fils eut trois ans, Monsieur Plumeau lui acheta son premier instrument de musique : un tambour.

— Pas possible !

— C'est comme je vous dis, Madame Croqui, notre fils a débuté à trois ans dans la partie... Son père lui avait dit : « Quand tu joueras bien du tambour, tu auras un autre instrument plus difficile ; il faut que tu suives toute la filière, si tu veux bien connaître ton métier.

Le gamin obtint rapidement un bon roulement.

Quand il eut quatre ans, son père, jugea qu'on pouvait lui acheter une toupie à musique...

— Ah ! c'est admirable.

— Oui, c'est admirable et l'enfant faisait des progrès si étonnants qu'à cinq ans, on lui confia une trompette.

— C'est merveilleux !

— Oui, c'est merveilleux ; mais, ce qui est plus merveilleux encore c'est qu'à sept ans il recevait un sifflet, et son père lui dit alors : « Mon enfant, quand tu arriveras à imiter parfaitement le chef de gare qui donne le signal de départ à un train, tu apprendras à te servir d'un autre instrument ».

Quand notre prodige marcha sur ses huit ans, il connaissait le sifflet par cœur et il apprit à jouer de la trompe d'auto.

A 9 ans, il acheta lui-même un occarina ; à 15, un accordéon.

Aujourd'hui, Madame Croqui, le voilà employé au cirque et il vous joue de son accordéon aussi bien en faisant des sauts périlleux, que la tête en bas et les pieds en l'air.

— Vous êtes une mère heureuse, Madame Plumeau !

— Oui, mon fils me donne toutes les satisfactions et toutes les fiertés. Je vous le répète, c'est

un grand artiste : il joue de tous les instruments et si vous allez au cirque ce soir, vous l'entendrez jouer « Au clair de la lune » avec des grelots et sur des bouteilles...

La Patrie Suisse. — C'est un brillant fascicule d'actualités que le No 829 (1er juillet) de la « Patrie Suisse » : trente-six superbes gravures l'illustrent : départ du ballon « Helvetia » pour la Coupe Gordon-Bennet, XXVII^e Fête cantonale des chanteurs vaudois à Yverdon, Conférence de la Fédération des Eglises réformées de Suisse, Cent-treizième fête des Echarpes Blanches à Montreux, Inauguration du monument aux soldats morts à La Chaux-de-Fonds, exposition canine à Bâle, Fête des Fleurs à Genève, Vie Comptoir suisse et Ire Foire coloniale à Lausanne, exposition de boulangerie et de confiserie à Bâle, scènes de la vie alpine dans les Alpes valaisannes ; toute une vie suisse de ces dernières semaines reflétée dans son vivant miroir : la « Patrie Suisse », si bien nommée. On trouve dans le même numéro d'intéressantes vues de la chapelle Saint-Martin à Rome, restaurée par Robert Schiess, un soldat de la garde pontificale. Les dames y trouveront une intéressante causerie de « Tante Rosalie » sur les « merveilles », cette délicieuse pâtisserie de la terre romande.

LE PÈRE GRISE

« Le père Grise ! » Voilà un ignoré pour toute la génération actuelle. Le père Grise, nous ont conté ceux qui l'ont connu, était un chansonnier populaire d'opinions très avancées pour son époque. Il parcourait le canton avec son violon et sa besace, bourrée d'exemplaires de ses chansons. Arrivé dans une ville ou dans un village, en plein place publique, il chantait ses « œuvres », en s'accompagnant de son violon, et les vendait ensuite à qui en voulait. Il était très populaire.

Le Conteur serait sincèrement reconnaissant à qui pourrait lui donner des détails sur l'origine et la vie du père Grise. Quand est-il né, où et quand est-il mort ?

BOITE AUX LETTRES

Mlle Bertha V. à Pompaples. — Oui, mademoiselle, le mot *funiculaire* vient du latin, de *funis* qui veut dire *câble* et de *culaire* qui signifie que l'on est assis — même étymologie pour *chaise curule*.

M. Parisod, à Villars-St-Croix. — Nous sympathisons avec vous à l'occasion de la mort de votre belle-mère, mais ce n'est pas une raison pour vous laisser abattre. Recherchez les distractions, essayez d'un changement d'air, prenez par exemple un air gai.

Mlle Viroflay, à Noville. — Nous ne vous conseillons pas de couper vos cheveux à la Ninon, il faut donner beaucoup de soins au devant de la chevelure et vous devez souvent vous faire rafraîchir le derrière.

VIEUX PAPIERS

NOUS avons retrouvé une vieille pièce officielle dont nous reproduisons le texte à l'intention des lecteurs du Conteur. Cette lecture ne manque pas d'intérêt :

Lettres d'Habitation

Accordées par les Nobles et Très-Honorés Seigneurs du Conseil des Soixante de Lausanne à Samuel Sebastian Raymond, Bourgeois du Chenit de l'Abbaye, lequel a été Receu en payant et a prêté serment dans l'Assemblée du 20^e avril 1785. (Signé) Boisot.

Serment que doivent prêter les Habitans, contenant leurs obligations et les conditions sous lesquelles ils sont reçus.

Vous jurez au nom du DIEU Vivant et Eternel, d'être loyal et fidèle à LL. EE. Nos Souverains Seigneurs de la Ville et République de Berne, comme aussi aux Très Honorés Seigneurs de Lausanne, de procurer de tout votre possible, leur bien, honneur, profit et utilité, et d'éviter le contraire ; de ne point enfreindre les Libertés et Franchises de cette Ville, autant que vous pourrez les connaître. Vous promettez aussi de vivre d'une manière chrétienne et conforme à notre sainte religion ; d'obéir aux ordres du Magistrat et en particulier de vous conformer aux ordonnances de Police, faites et à faire. Il ne vous sera permis d'amener aucun vin dans cette Ville et Messeillerie que du cru de la Messeillerie. Il ne vous sera permis non plus d'aller à la